



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 30957

Texte de la question

Reponse. - Le decret d'application de la loi no 85-1468 du 31 decembre 1985 relative a la sectorisation psychiatrique precisant les conditions d'integration des fonctionnaires territoriaux de secteur psychiatrique dans les cadres de la formation publique hospitaliere est actuellement soumis au contreseing des ministres interesses. Le ministre des affaires sociales et de l'emploi ne manquera pas, en ce qui le concerne, de tout faire pour hater sa publication.

Texte de la réponse

Reponse. - Le decret d'application de la loi no 85-1468 du 31 decembre 1985 relative a la sectorisation psychiatrique precisant les conditions d'integration des fonctionnaires territoriaux de secteur psychiatrique dans les cadres de la formation publique hospitaliere est actuellement soumis au contreseing des ministres interesses. Le ministre des affaires sociales et de l'emploi ne manquera pas, en ce qui le concerne, de tout faire pour hater sa publication.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30957

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1987, page 5472

Réponse publiée le : 8 février 1988, page 555